



MODALITES

Etude préalable :

Rencontre avec le dirigeant d'entreprise pour évaluer les besoins de formation-action PRAP

Dates : à convenir avec l'entreprise, dans un délai maximum de 3 semaines à partir de la demande.

Durée : 14 heures en deux jours consécutifs ou non

Lieu :

En intra, dans votre entreprise

TARIF :

Sur devis
(-20% pour les entreprises adhérentes)

Les formateurs et formatrices sont certifiés par l'INRS

Prérequis :

Aucun pour les stagiaires

Contact :

<http://www.adessi.fr/contact.html>

schmitt.sabine@adessi.fr

Chemin de Montrichard, 54700
PONT A MOUSSON
SIRET : 808 699 177 00016
Déclaration d'activité n° 41 54
03425 54 auprès du préfet
de région Alsace Champagne
Ardenne Lorraine.

Formation-action PRAP IBC

Objectif :

Devenir acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise.

Public concerné :

Tous salariés des secteurs Industrie, Bâtiment et Commerce.
Groupe de 10 personnes maximum .

Accessibilité aux personnes handicapées : nous vérifions avec le dirigeant l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Programme :

- Savoir se situer en tant qu'acteur de la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise.**
 - Comprendre l'intérêt de la prévention : enjeux et acteurs
 - Connaitre les risques de son métier
- Savoir observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues**
 - Dommages potentiels liés à l'activité physique : connaître le fonctionnement du corps humain et ses limites, identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
 - Observer son propre travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé : décrire son activité de travail, caractériser les risques potentiels, analyser les causes d'exposition aux risques
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise**
 - Proposer des améliorations de sa situation de travail, les 9 principes généraux de la prévention....
 - Faire remonter l'information aux personnes concernées
 - Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort, les équipements mécaniques et aides à la manutention

Méthode et moyens pédagogiques :

- Exposés théoriques, vidéos...
- Mises en situation sur le terrain et exercices pratiques
- Travaux de groupe
- Matériel de démonstration : charges, seau, balai, bonhomme articulé...
- Matériel audio-visuel

Évaluation :

- Epreuve certificative
- Attestation de stage et de présence
- Attestation individuelle de fin de formation
- Certificat d'acteur PRAP IBC, valide 2 ans